



RÉALISATION D'UNE LIAISON ROUTIÈRE

ENTRE LA RD65 ET LA RD9 PONT SUR L'ARC

Commune d'Aix-en-Provence

DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE

Relative aux opérations susceptibles
d'affecter l'environnement
comportant étude d'impact
et évaluation des incidences Natura 2000

Préambule

Le présent dossier est établi en vue de l'enquête publique relative aux opérations susceptibles d'affecter l'environnement pour la réalisation d'une liaison routière entre RD65 et la RD9 (pont sur l'Arc).

En effet, conformément à la rubrique 6°a du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'Environnement, cet aménagement de voiries a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en date du 3 février 2017. En réponse, l'arrêté préfectorale n°AE-F09317P0031 du 17 mars 2017 a soumis à étude d'impact le présent projet en application de l'article R. 122-3 du Code de l'Environnement.

Or l'article L. 123-2 du même code précise que les projets devant comporter une étude d'impact font l'objet d'une enquête publique.

Composition du dossier d'enquête

1. *Etude d'impact*
2. *Etude Faune/Flore valant évaluation simplifiée des incidences Natura 2000*
3. *Eléments juridiques et administratifs*
4. *Avis obligatoires émis sur le projet*
5. *Bilan de la concertation publique*